

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2015

Date de la convocation : 16 février 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

L'an deux mille quinze, le vingt février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RUCET, Maire,

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs BERTHELOT Vincent, BROMBIN Alain, COZ Hélène, HAMON Pascal, LE BOUCHER Gwénaëlle, LE BOUDEC Christine, LEMOINE Claude, LOURADOUR-DURAND Gisèle, MARTIN Jean-Loup, PERRON Christian, ACINA Alain, DESERT Christelle, RUCET Angélique.

Etaient Absents ou Excusés : Mme SAGEAN Laurence ayant donné pouvoir Mme LE BOUCHER Gwénaëlle.

Secrétaire de séance : Mme DESERT Christelle.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1/ Approbation des Comptes Administratifs 2014 (Commune, Port et Lotissement)
- 2/ Approbation des Comptes de Gestions 2014 (Commune, Port et Lotissement)
- 3/ Lotissement La Motte : proposition d'achat
- 4/ Conseil en Energie Partagée
- 5/ Achat d'un vidéoprojecteur
- 6/ Bornes électriques
- 7/ Contrat Légionelles
- 8/ SDE : extensions Eclairages Publics
- 9/ Aménagement pourtour salle des fêtes / complexes sportifs
- 10/ Info : Commission Culture Dinan Communauté
- 11/ Questions diverses

## **DELIBERATION N° 1/2015 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Monsieur Claude LEMOINE, Adjoint aux finances, propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2014 du budget Commune, arrêté comme suit :

	<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>
	REALISE	RESTE A REALISE	REALISE
<b>DEPENSES</b>	516 024,35 €	108 521,20 €	676 952,18 €
<b>RECETTES</b>	613 229,25 €	43 854,88 €	744 303,51 €
<b>RESULTAT 2013</b>	- 38 695,91 €		30 026,14 €
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 58 508,99 €</b>	<b>- 64 666,32 €</b>	<b>97 377,47 €</b>

<b>2014</b>			
	<b>BESOIN DE FINANCEMENT :</b>		
	<b>6 157,33 €</b>		

Vote à l'unanimité (le Maire n'ayant pas pris part au vote).

---

**DELIBERATION N° 2/2015 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par la Trésorière Municipale et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la Commune,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de la Trésorière Municipale pour l'exercice 2014, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la Commune pour le même exercice.

Vote à l'unanimité

---

**DELIBERATION N° 3/2015 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET PORT DE LYVET**

Monsieur Claude LEMOINE, Adjoint aux finances, propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2014 du budget Port, arrêté comme suit :

	<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>
	REALISE	RESTE A REALISE	REALISE
<b>DEPENSES</b>	55 474,70 €	-	187 664,78 €
<b>RECETTES</b>	65 979,96 €	-	190 450,84 €
<b>RESULTAT 2013</b>	1 359,22 €		15 291,70 €
<b>RESULTAT</b>	<b>11 864,48 €</b>	-	<b>18 087,76 €</b>

Vote à l'unanimité (le Maire n'ayant pas pris part au vote).

---

**DELIBERATION N° 4/2015 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 : BUDGET PORT DE LYVET**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par la Trésorière Municipale et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du port,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de la Trésorière Municipale pour l'exercice 2014, dont les écritures sont conformes au compte administratif du port pour le même exercice.

Vote à l'unanimité

---

**DELIBERATION N° 5/2015 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET LOTISSEMENT**

Monsieur Claude LEMOINE, Adjoint aux finances, propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2014 du lotissement, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISE	REALISE
<b>DEPENSES</b>	117 133,60 €	-	42 724,10 €
<b>RECETTES</b>	117 133,60 €	-	146 253,66 €
<b>RESULTAT 2013</b>	-		23 746,34 €
<b>RESULTAT</b>	<b>0 €</b>	-	<b>127 275,90 €</b>

Vote à l'unanimité (le Maire n'ayant pas pris part au vote).

---

**DELIBERATION N° 6/2015 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 : BUDGET LOTISSEMENT**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par la Trésorière Municipale et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du lotissement,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de la Trésorière Municipale pour l'exercice 2014, dont les écritures sont conformes au compte administratif lotissement pour le même exercice.

Vote à l'unanimité

---

**DELIBERATION N° 7/2015 - LOTISSEMENT LA MOTTE : PROPOSITION D'ACHAT**

Après présentation du résultat par Monsieur le Maire de la négociation amiable avec Monsieur et Madame ARIBART René, le Conseil

Municipal propose d'acquérir les parcelles cadastrées B n° 586, 588, 589 et 592, (au total : 13 529 m<sup>2</sup>) propriétés de Monsieur et Madame ARIBART René demeurant rue François Trichet à LA VICOMTE, au prix de 7,06 € le m<sup>2</sup>, soit la somme de 95 514,74 €, en vue de l'établissement d'un lotissement communal. Le Conseil Municipal s'engage à verser également l'indemnité de remploi, estimée à 14 529 €, soit une somme totale de 110 043,74 €.

L'estimation de France Domaine en date du 19 décembre 2014 se situait à 6,05 e maximum par m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal accepte un dépassement d'environ 17 %, soit un prix d'achat de 7,06 € le m<sup>2</sup> pour les raisons suivantes :

- Sur les 32 496 m<sup>2</sup> du futur lotissement, Monsieur ARIBART possède la plus grande surface,
- La commune dispose de 18 967 m<sup>2</sup> achetés auprès de 5 autres propriétaires et tient à mettre en œuvre rapidement ce lotissement : augmentation de la population, des recettes fiscales, pérennisation de l'école... etc, et ainsi éviter le recours à une DUP coûteuse et longue.

Cette offre d'achat est valable jusqu'au 15 mars 2015. Le compromis devra être signé par les parties au plus tard pour cette date.

Le Conseil Municipal précise que son Notaire est Maître VERGER-HIARD à PLEUDIHEN et le Notaire rédacteur est Maître ALLOT-RANC de DINAN, notaire du vendeur.

Cette proposition implique que toutes procédures (judiciaires et administratives) en cours doivent être annulées tant de la part de la Municipalité que de la part des vendeurs et qu'il n'en sera pas faites à l'avenir.

Le Conseil Municipal demande à ce que l'acte authentique soit signé au plus tard le 7 juin 2015, et que les locataires des parcelles laissent les terrains libres de toutes occupations au plus tard fin novembre (après la récolte de maïs de 2015).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour l'obtention de l'emprunt couvrant le prix d'achat, l'indemnité de remploi, les frais d'acte authentique et l'indemnité d'éviction due aux exploitants.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte authentique et à faire toutes les démarches nécessaires auprès des locataires en titre, à savoir : le GAEC de l'Eperon Barré et Monsieur Gilles LORRE, et à leur verser l'indemnité d'éviction.

Vote à l'unanimité

---

### **DELIBERATION N° 8/2015 - ADHESION AU SERVICE DU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP) POUR UNE DUREE DE 3 ANS**

Le syndicat mixte du Pays de Dinan propose aux communes de bénéficier d'un service de Conseil en Energie Partagé. Adhérer au service permettra à la commune de bénéficier des compétences d'un conseiller en Energie Partagé. Il a vocation à réaliser un bilan énergétique du patrimoine public, assurer le suivi des consommations énergétiques, mettre ne place des actions d'information et d'animation dans les collectivités et proposer une assistance à maîtrise d'ouvrage (optimisation des choix énergétiques

dans le cadre de réhabilitation ou construction). Les conditions d'adhésions au service sont les suivantes :

- Durée d'engagement de la commune de 3 ans minimum. Dans ces conditions la commune pourra bénéficier d'une aide dégressive du Conseil Général sur les trois premières années d'utilisation du service.
- Le coût du service est évalué à 1 € par habitant. (2 400 € sur 3 ans net de subventions : 700 € la première année, 800 € la seconde et 900 € la troisième année)
- Désigner un référent élus, un référent technique et un référent administratif qui seront les personnes relais et contact pour le Conseiller en Energie partagé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de La Vicomté :

- Décide d'adhérer au service CEP pour une période de 3 ans, soit avec Dinan Communauté, soit avec le Pays de Dinan, dont le coût est évalué à 1 € par habitant,
- Prend acte du dispositif d'accompagnement mis en place par le Conseil Général qui lui permettra de bénéficier d'une aide dégressive sur le coût du service pendant 3 ans,
- Désigne Monsieur Jean-Loup MARTIN, conseiller municipal délégué au développement durable, comme référent élu du CEP,
- Désigne Monsieur Claude LEMOINE, 1<sup>er</sup> adjoint, comme référent administratif du CEP,
- Désigne Monsieur Pascal HAMON, Adjoint en charge de l'urbanisme, comme référent technique du CEP.
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'adhésion au CEP soit avec Dinan Communauté, soit avec le syndicat mixte du Pays de Dinan.

Vote à l'unanimité

---

#### **DELIBERATION N° 9/2015 - ACHAT D'UN VIDEOPROJECTEUR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acheter un vidéoprojecteur dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP) chez Lyreco pour un montant HT de 320€.

Vote à l'unanimité

---

#### **DELIBERATION N° 10/2015 - BORNES ELECTRIQUES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement à l'installation sur la commune d'une borne électrique destinée à charger les véhicules électriques. Cette infrastructure sera financée à 95 % pour l'ADEME (Etat) et le restant (5 %) par Dinan Communauté.

Restera à définir l'emplacement de la borne : Port de Lyvet ou parking de la mairie.

Vote à l'unanimité

---

#### **DELIBERATION N° 11/2015 - CONTRAT LEGIONELLES AVEC LABOCEA**

L'arrêté du 01/02/2010 relatif à la surveillance des légionelles demande au minimum, par an :

- Des prélèvements pour recherche de légionelles sur les Réseaux d'Eau Chaude Sanitaire (RECS) équipés de douche :

*Forfait déplacement : 27,00 € HT*

*Prélèvement légionelles : 11,00 € HT*

*Analyse légionelles : 60,00 € HT si négatif*

*Soit 71,00 € HT par point d'eau prélevé si résultat négatif (si présence de Légionella : plus 30,00 € HT)*

- Des relevés au moins mensuels de la température de l'eau du RECS, adressé gratuitement sous format électronique pour tous les clients Labocéa,
- Un carnet sanitaire comportant un schéma du plan du RECS et du plan de surveillance. (*Consulter tarifs*).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat Légionelles avec LABOCEA et d'effectuer les prélèvements sur les endroits suivants :

- Cuisine salle des fêtes
- Ecole
- Port de Lyvet
- Vestiaires

Vote à l'unanimité

---

- **SDE : EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC** (*point n° 8 à l'ordre du jour n'amenant pas à délibération*)

Le Conseil Municipal décide de mettre en suspens cette affaire pour renégocier les différents devis.

---

### **DELIBERATION N° 12/2015 - AMENAGEMENT POURTOUR SALLE DES FÊTES / COMPLEXE SPORTIF**

Le Conseil Municipal constitue un groupe de travail sur l'aménagement du pourtour de la salle des fêtes et du complexe sportif :

- **Alain BROMBIN (président)**
- Christine LE BOUDEC
- Pascal HAMON
- Jean-Loup MARTIN
- Alain ACINA
- Gisèle LOURADOUR-DURAND
- Christelle DESERT
- Jean-Louis RUCET
- Gwénaëlle LE BOUCHER

Vote à l'unanimité

---

- **COMMISSION CULTURE A DINAN COMMUNAUTE** (*point n° 8 à l'ordre du jour n'amenant pas à délibération*)

Christine LEBOUDEC informe le CM que le kiosque ne mettra pas à disposition ses musiciens pour les TAP.

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ➤ **VIVE LE PRINTEMPS : LE 21 MARS 2015**

RDV en mairie à 9h30, nettoyage du sentier qui va de l'allée couverte au village de la Ville Bennefray.

### ➤ **ACCESSIBILITE ERP / IOP**

Le Maire informe son conseil qu'une audit concernant l'accessibilité des ERP et IOP a été réalisé et est consultable en mairie.

### ➤ **ARBRE DE LA LAÏCITE**

Monsieur GASNIER, DDEN suggère à la Commune de planter « l'arbre de la laïcité » le jour de l'inauguration. Le CM ne souhaite pas que cela soit fait ce jour-là.

### ➤ **LIGNE DINAN / ST MALO**

Monsieur BROMBIN Alain informe le conseil que le samedi 7 mars, il y aura un trajet Dinan / St Malo en ligne directe. 10 € aller - retour.

---

Séance levée à 22H45.

## **FEUILLE DE CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2015**

*Article R 2121-9 du CGCT* : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

**DELIBERATION N° 1/2015 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

**DELIBERATION N° 2/2015 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

**DELIBERATION N° 3/2015 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET PORT DE LYVET**

**DELIBERATION N° 4/2015 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 : BUDGET PORT DE LYVET**

**DELIBERATION N° 5/2015 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET LOTISSEMENT**

**DELIBERATION N° 6/2015 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 : BUDGET LOTISSEMENT**

**DELIBERATION N° 7/2015 - LOTISSEMENT LA MOTTE : PROPOSITION  
D'ACHAT**  
**DELIBERATION N° 8/2015 - ADHESION AU SERVICE DU CONSEIL EN  
ENERGIE PARTAGE (CEP) POUR UNE DUREE DE 3 ANS**  
**DELIBERATION N° 9/2015 - ACHAT D'UN VIDEOPROJECTEUR**  
**DELIBERATION N° 10/2015 - BORNES ELECTRIQUES**  
**DELIBERATION N° 11/2015 - CONTRAT LEGIONELLES AVEC LABOCEA  
SDE : EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC *(point n° 8 à l'ordre du jour n'amenant  
pas à délibération)***  
**DELIBERATION N° 12/2015 - AMENAGEMENT POURTOUR SALLE DES  
FÊTES / COMPLEXE SPORTIF**  
**COMMISSION CULTURE A DINAN COMMUNAUTE *(point n° 8 à l'ordre du jour  
n'amenant pas à délibération)***  
**QUESTIONS DIVERSES**

## ***FEUILLE DE SIGNATURES***

**RUCET JEAN-LOUIS**

**LEMOINE Claude**

**HAMON Pascal**

**COZ Hélène**

**BERTHELOT Vincent**

**ACINA Alain**

**LE BOUCHER Gwénaëlle**

**SAGEAN Laurence**

Pouvoir à LE BOUCHER Gwénaëlle

**MARTIN Jean-Loup**

**BROMBIN Alain**

**LE BOUDEC Christine**

**RUCET Angélique**

**DESERT Christelle**

**LOURADOUR-DURAND Gisèle**

**PERRON Christian**

